

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

**CAMPAGNE
MUTATIONS**
10 - 31 JANVIER 2023

Date limite de dépôt des demandes de mutations et des candidatures pour :

- les inspecteurs, contrôleurs, agents titulaires, les agents de catégorie C sont autorisés à participer au mouvement de mutations même si la décision de titularisation les concernant n'est pas prise.
- les agents admissibles à l'EP de B en A (à titre prévisionnel)
résultats d'admission le 3 février 2023
- les agents admis pour la LA de B en A
- les agents promus de C en B par CIS ou LA (à titre personnel)
- les inspecteurs stagiaires de la promotion 2022/2023 pour les appels à candidatures des services centraux et des DNS, les postes au choix et postes relocalisés
- Appel dédié pour les services relocalisés dans les territoires (Catégorie A, B et C)
- Postes au choix inspecteurs (DIRCOFI-DISI)
- Appel pour les postes hors métropole (Catégorie A, B et C)

31 janvier 2023

Date limite de dépôt des demandes dans le cadre des réorganisations :

Les agents dont l'emploi est supprimé ou transféré par une décision prise, après avis d'un CSAL, dont la date de réunion n'est pas compatible avec la transmission des demandes aux directions aux dates prévues ci-dessus.

17 février 2023

Date limite de dépôt des demandes de mutations au titre d'une priorité nouvelle :

Ces demandes doivent être transmises au fil de l'eau dès la fin de la campagne de mutation (31 janvier 2023). Elles seront examinées dans les conditions décrites dans l'instruction. Elles doivent être accompagnées de pièces justificatives et adressées à :

Bureau Affectation-mobilité-carrière pour les inspecteurs
Bureau Affectation-mobilité-carrière pour les C et B

12 avril 2023
17 mars 2023

Les demandes tardives, rectificatives ou d'annulation doivent être transmises à la Direction Générale, même si elles sont déposées au-delà du 31 janvier 2023. Elles seront examinées dans les conditions décrites dans l'instruction

Bureau Affectation-mobilité-carrière pour les inspecteurs
Bureau Affectation-mobilité-carrière pour les C et B

12 avril 2023
17 mars 2023

Les lauréats du concours externe de contrôleur 2023 (résultats d'admission prévus le 31 mars 2023) et les lauréats du concours interne (résultats d'admission prévus le 3 février 2023) seront invités à exprimer leurs vœux pour leur première affectation nationale au cours du mois de juin 2023.

Le mouvement national sera publié à la fin du mois de septembre 2023